

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2008 - (n° 1266)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 73

présenté par
M. Carrez, Rapporteur général
au nom de la commission des finances

ARTICLE 29

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer au mot :

« était »,

le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.